

## Droit de greffe janvier 2016

	CLASSE I 0.01 \$ À 15 000 \$		CLASSE II 15 000.01 \$ À 85 000 \$		CLASSE III 85 000.01 \$ À 300 000 \$		CLASSE IV 300 000.01 \$ ET PLUS		CLASSE V Demande en séparation de corps, divorce, nullité de mariage ou d'union civile, dissolution d'union civile	VALEUR DE L'OBJET EN LITIGE OU SOMME RÉCLAMÉE NON DÉTERMINÉE			
										Cour du Québec		Cour Supérieure	
	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE		PHYSIQUE	MORALE	PHYSIQUE	MORALE
Demande introductive d'instance ou demande reconventionnelle	170 \$	200 \$	340 \$	400 \$	510 \$	600 \$	680 \$	800 \$	300 \$	170 \$	200 \$	340 \$	400 \$
Réponse, opposition, demande d'annulation et autres actes de même nature	85 \$	100 \$	85 \$	100 \$	170 \$	200 \$	170 \$	200 \$	150 \$	85 \$	100 \$	170 \$	200 \$
Inscription pour instruction et jugement	170 \$	200 \$	340 \$	400 \$	510 \$	600 \$	680 \$	800 \$	300 \$	170 \$	200 \$	340 \$	400 \$
Contestation, demande d'annulation ou opposition en matière d'exécution ou à l'exécution d'une saisie avant jugement	85 \$	100 \$	85 \$	100 \$	170 \$	200 \$	170 \$	200 \$	150 \$	85 \$	100 \$	170 \$	200 \$
Rétractation de jugement	170 \$	200 \$	170 \$	200 \$	340 \$	400 \$	340 \$	400 \$	150 \$	85 \$	100 \$	170 \$	200 \$

AUTRES DEMANDES OU FRAIS	PHYSIQUE	MORALE
Pourvoi en contrôle judiciaire (art. 529 à 535 C.p.c), tout acte de même nature ou injonction	255 \$	300 \$
Demande d'autorisation d'exercer une action collective	1 700 \$	2 000 \$
Avis d'exécution ou avis d'exécution modifié	43 \$	50 \$
Mesures provisionnelles si un frais n'est pas autrement prévu au tarif (art. 516 à 528 C.p.c.)	85 \$	100 \$
L'instruction au fond d'une affaires* *Frais exigibles à partir de la 3 <sup>e</sup> journée d'audience	255 \$/journée d'audience 128 \$ /½ journée d'audience	300 \$/journée d'audience 150 \$ /½ journée d'audience
L'opposition ou l'homologation relative à l'état des frais de justice	43 \$	50 \$
En matière immobilière. Pour l'exécution des devoirs du greffier ou pour la contestation d'un état de collocation	170 \$	200 \$
Demande de révision de mesures accessoires ordonnées par un jugement qui prononce la séparation de corps, le divorce, la dissolution de l'union civile Demande introductive d'instance d'un jugement relative à la garde d'enfants ou à des obligations alimentaires ou toute demande de révision d'un tel jugement	150 \$	n/a

Demande présentée à la cour en vertu du Code de la sécurité routière	100 \$	n/a
Confection d'un état de collocation ou pour tout jugement de distribution	3 % sur l'ensemble des sommes prélevées ou consignées	
Réclamation sur saisie en mains tierces ou sur dépôt volontaire	34 \$	40 \$
Dépôt ou cautionnement d'une somme de 10 000 \$ ou moins	4 %	
Dépôt ou cautionnement d'une somme de plus de 10 000 \$ (s'applique également lorsque l'objet du dépôt est une valeur mobilière. Les frais sont calculés à partir de la valeur déclarée par le déposant dans l'acte de procédure ou autre document dans lequel il énonce déposer cette valeur.)	4 % sur la première tranche de 10 000 \$ et 0.5 % de l'excédent	
Dépôt, production, enregistrement d'un document, lorsque requis par un règlement ou une loi, autre que C.p.c. (sauf dépôt selon la Loi sur le divorce, Loi sur l'exécution réciproque ou Loi sur la Régie du logement)	54.75 \$	
Délivrance d'une copie de documents	3.20 \$ /pages pour les 10 premières pages 0.50 \$ /pages subséquentes	
Reproduction d'un document sur support technologique de documents	5 \$/support 3.20 \$ /pages pour les 10 premières pages 0.50 \$ /pages subséquentes	
Copie de fichiers entre deux supports technologiques	5 \$ /support 25 \$ pour la copie des fichiers	
Copie, extrait ou annexe d'un acte notarié déposé au greffe de la Cour Supérieure conformément à la Loi sur le notariat	20.40 \$ 4.30 \$ /page pour la 6 <sup>e</sup> page et les suivantes	

## Droit de greffe janvier 2016

<b>APPEL</b>		
Cour d'appel	<b>PHYSIQUE</b>	<b>MORALE</b>
Déclaration d'appel, appel incident ou toute autre demande de même nature - jugement final	340 \$	400 \$
Déclaration d'appel, appel incident ou toute autre demande de même nature - jugement interlocutoire	255 \$	300 \$
Dépôt d'un acte de représentation ou d'absence de présentation	85 \$	100 \$
<b>Cour du Québec ou Cour Supérieure (Juridiction d'appel)</b>		
Dépôt au greffe d'une déclaration d'appel ou procédure	85 \$	100 \$
Demande de rejet d'appel, contestation ou procédure de même nature	43 \$	50 \$

<b>PROCÉDURE NON CONTENTIEUSE</b>		
L'autorisation de consentir aux soins non requis par l'état de santé d'une personne âgée de moins de 14 ans ou inapte à consentir		200 \$
L'aliénation d'une partie du corps d'un mineur ou d'un majeur inapte		200 \$
Le jugement déclaratif de décès		200 \$
La tutelle à l'absent ou au mineur, l'émancipation du mineur, ainsi que le régime ou le mandat de protection du majeur		200 \$
La nomination, la désignation ou le remplacement de toute personne qui doit, selon la loi, être fait par le tribunal, d'office ou à défaut d'entente entre les intéressés, ainsi que les demandes de cette nature en matière de tutelle au mineur, de régime de protection des majeurs, de succession et d'administration de biens d'autrui		200 \$
Le placement et l'adoption de l'enfant ainsi que l'attribution du nom de l'adopté		200 \$
La modification du registre de l'état civil		200 \$
La vérification des testaments, l'obtention de lettre de vérification et, en matière de succession, la liquidation et le partage		200 \$
L'administration d'un bien indivis, d'une fiducie ou du bien d'autrui		200 \$
L'acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription		200 \$
L'inscription ou la rectification, la réduction ou la radiation d'une inscription sur le registre foncier ou le registre des droits personnels et réels mobiliers		200 \$
La délivrance d'actes notariés ou le remplacement et la reconstitution d'écrits		200 \$
Les demandes d'exemption ou de suspension de l'obligation de verser la pension alimentaire et les arrérages au ministre chargé de l'application de la Loi facilitant la perception des pensions alimentaires		200 \$
Toute autre procédure non contentieuse et non mentionnée précédemment		100 \$
Dépôt d'un procès-verbal des opérations et conclusions du notaire		50 \$
Demande visant à confier une personne aux soins d'un établissement de santé ou de services sociaux		Aucun frais
Célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	268 \$ au palais de justice	357 \$ à l'extérieur du palais de justice

<b>PETITES CRÉANCES</b>		
<b>DEMANDE INTRODUCTIVE, CONTESTATION, DEMANDE RECONVENTIONNELLE, RETRACTATION</b>		
	<b>PHYSIQUE</b>	<b>MORALE</b>
0.01 \$ à 5 000 \$	100 \$	150 \$
5 000.01 \$ à 10 000 \$	185 \$	250 \$
10 000.01 à 15 000 \$	200 \$	300 \$
OPPOSITION À UNE SAISIE (prix fixe)	100 \$	150 \$

<b>FAILLITE ET PROPOSITION (C.R.C., CH. 368)</b>	<b>ORDINAIRE</b>	<b>SOMMAIRE</b>
<b>PAR LE SYNDIC</b>		
Proposition (Cession), NB toutes procédures suivantes GRATUITES	150 \$	50 \$
<b>AUTRE QUE LE SYNDIC</b>		
Ordonnance de séquestre, pétition de faillite, proposition	150 \$	
Requête en nomination de séquestre, contestation, opposition, intervention	50 \$	
Toutes autres requêtes	50 \$	10 \$
Comparution (classe II)	<b>Physique :</b> 85 \$	<b>Morale :</b> 100 \$
<b>Mémoire de frais</b>		
0 \$ à 500 \$ - Sans frais	500 \$ à 3000 \$ 25 \$)	3000 \$ et plus (50 \$)